



---

**Comité des droits économiques, sociaux et culturels****Décision adoptée par le Comité en vertu du Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels concernant la communication n° 24/2018\***

*Communication présentée par* : D. E. B. et L. M.

*Au nom de* : Les auteurs et leur fille

*État partie* : Espagne

*Date de la communication* : 6 février 2018

*Objet* : Expulsion des auteurs d'un logement pour occupation illégale

*Question(s) de fond* : Droit à un logement suffisant

*Article(s) du Pacte* : 11 (par. 1)

Réuni le 5 mars 2020, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, ayant pris note du désistement des auteurs, qui font savoir qu'il a été procédé à l'expulsion et qu'ils acquittent un loyer dans un appartement partagé, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 24/2018, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur provisoire relatif au Protocole facultatif.

---

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-septième session (17 février-6 mars 2020).

